Image not found or type unknown

Reprise anticipée congé parental

Par **lindsay21**, le **26/09/2014** à **15:57**

Bonjour! Je suis en congé parental depuis 2 ans maintenant, malheureusement le papa de mes enfants et moi même sommes séparés cette année, ainsi donc mes revenus ont considérablement baissés.... J'ai donc demandé à mon employeur et cela par lettre en AR une reprise anticipé à 80% (toujours dans le cadre de mon congé parental). La première réponse se fit rapidement ce fut un NON faute de raisons valables. Ainsi donc, le 1 septembre, mon employeur reçoit une seconde lettre avec cette fois ci une raison valable : me retrouvant seule et ayant une baisse de mes revenus (je précise avoir 3 enfants), je demande à reprendre mon travail. A ce jour, et après avoir "harcelé" ma DRH, j'apprends que mon dossier n'a toujours pas été traité et cela parce que je suis en congé parentale jusqu'en 2015 et que la maison de retraite ou je travail est en plein déménagement (sur le trottoir d'en face.... Je voudrais savoir si mon employeur est dans son droit, quels sont les délais de réponse, je précise être dans la fonction publique. Y a t-il un recours pour accélérer les choses? Avec mes sincères remericements

Par **P.M.**, le **26/09/2014** à **17:42**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés